

Profil du Conseil de la recherche

Valable jusqu'au 31 décembre 2026

1 Le Conseil de la recherche

Le Conseil de la recherche est l'organe scientifique du FNS. À ce titre, il a pour mission de veiller à ce que la politique d'encouragement du FNS soit en phase avec ses stratégies globales, directives d'encouragement, évaluations scientifiques et décisions d'encouragement. Son organe directeur, le Comité du Conseil de la recherche, est responsable de la gestion de l'ensemble des tâches assignées au Conseil de la recherche et de l'organisation de ce dernier, afin qu'il puisse mener ses activités et exercer ses attributions. Le Comité du Conseil de la recherche délègue certaines tâches à ses membres, à d'autres membres du Conseil de la recherche, ainsi qu'à des comités ou à des groupes de travail spécifiques.

Le Conseil de la recherche se compose de 80 membres au maximum, organisés en comités. Afin de s'acquitter des attributions définies dans les statuts¹ (art. 9) et dans le règlement d'organisation pour le Conseil de la recherche² (art. 10, 11 et 12), les membres doivent disposer d'un excellent niveau de qualifications scientifiques et de l'expérience ainsi que des connaissances spécifiques dans le domaine d'activité du Conseil de la recherche. Conformément à l'article 8.4 des statuts, lors de la composition du Conseil de la recherche, il faut veiller à :

- une représentation dans leur diversité des domaines scientifiques, des cultures spécifiques et des thèmes scientifiques ;
- une présence des compétences stratégiques dans le domaine de l'encouragement de la recherche ;
- l'assurance d'une représentation adéquate des jeunes scientifiques ainsi que de celles et ceux qui ont une expérience de la recherche et du monde professionnel ou une expérience de la recherche orientée vers les applications ;
- la garantie d'une diversité adéquate des sexes.

Lors de la composition du Conseil de la recherche, la diversité des institutions de recherche de la Suisse devrait également être prise en compte de manière appropriée.

1.1 Qualifications des membres du Conseil de la recherche

Les membres du Conseil de la recherche doivent posséder les qualifications et satisfaire aux exigences figurant ci-après.

Qualifications :

¹ [Statuts](#)

² [Règlement d'organisation du Conseil de la recherche](#)

- Excellent curriculum scientifique et recherches reconnues à l'échelle internationale
- Connaissances approfondies de la recherche au niveau national et international dans leur domaine de compétences
- Vif intérêt pour tous les domaines de la recherche
- Connaissances et vision globale des évolutions et tendances dans la recherche et l'encouragement de la recherche
- Connaissances du paysage suisse de la recherche
- Intérêt pour la prospective stratégique concernant le développement de nouvelles approches en matière d'encouragement de la recherche
- Connaissances et conscience des meilleures pratiques en matière d'éthique de la recherche et d'évaluation
- Expérience des instruments d'encouragement du FNS et/ou d'autres programmes d'encouragement nationaux et internationaux, ainsi que de leurs cadres réglementaires
- Expérience de l'évaluation des subsides, y compris de l'évaluation de la recherche collaborative ou interdisciplinaire
- Expérience en matière de direction, y compris compétences avérées dans la présidence de panels d'évaluation dans le domaine de la recherche ou d'organes de décision, et expérience de prise de décision collective

Exigences :

- Identification aux principes d'encouragement fondamentaux, à la mission et aux valeurs du FNS, et engagement à les représenter tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du FNS
- Capacité à travailler en équipe
- Autonomie dans l'exercice de leur mandat
- Intégrité personnelle et responsabilité sociale
- Excellentes connaissances de l'anglais, très bonnes connaissances d'au moins une langue nationale et compréhension passive d'une deuxième langue nationale (un atout)

1.2 Conditions liées au mandat

Le mandat d'un membre du Conseil de la recherche a une durée de quatre ans, renouvelable une fois, et correspond à un taux d'occupation qui peut atteindre 20 % d'un équivalent temps plein.³ Le temps consacré minimal (moins de 20%) comprend l'affiliation comme membre au sein de l'un des comités de programme ou du comité pour la politique d'encouragement (comité policy), et à assurer la supervision et la présidence d'au moins un panel ou à assumer la présidence d'un groupe pour la politique d'encouragement ou à y participer. Il est non seulement possible mais aussi souhaité d'exercer un second mandat comme membre du comité pour la politique d'encouragement (comité policy) ou de l'un des comités de programme, ou de participer à l'évaluation de requêtes. En fonction des besoins spécifiques, de l'expertise et des intérêts, il est également envisageable de prendre part à d'autres instances du Conseil de la recherche, tels que des groupes d'expert·es ou des groupes de travail.

Les conflits d'intérêt doivent être divulgués et rendus publics.

³ Les données relatives aux ETP sont fondées sur la répartition des tâches et de la charge de travail des membres actuels du Conseil de la recherche.

Kommentiert [AB1]: In der engl. Version beinhalten die Fussnoten 3 und 4 einen anderen Inhalt

Kommentiert [NC2R1]: Merci @Baumann Andres

Sont incompatibles avec la qualité de membre du Conseil de la recherche, selon le règlement de fondation (art. 28, al. 5)⁴:

- a. les fonctions de direction générale et de surveillance auprès d'organisations dont les membres sont candidat-es à des fonds d'encouragement du FNS, comme les rectrices et recteurs, présidentes et présidents, directrices et directeurs ou membres de la direction d'une école ;
- b. les fonctions de direction d'unités organisationnelles importantes ou des secteurs « recherche » ou « infrastructures de recherche » des organisations au sens de la lettre a, comme les doyennes et doyens des facultés des universités cantonales ;
- c. les fonctions de direction et de surveillance auprès d'organisations dont le but ou l'activité implique la défense des intérêts de domaines spécifiques de la recherche ou de chercheuses et chercheurs vis-à-vis du FNS ;
- d. les fonctions de direction dans un pôle de recherche national, limitées à l'éligibilité dans l'instance correspondante du Conseil de la recherche ;
- e. les autres fonctions susceptibles de porter atteinte à l'indépendance.

Kommentiert [AB3]: In der engl. Version ist dies Nr. 4

2 Les comités du Conseil de la recherche

Le Conseil de la recherche comprend un comité pour la politique d'encouragement (comité policy), cinq comités de programme (Projets, Carrières, Coopération internationale, Recherche à long terme et Infrastructures, et Recherche thématique et recherche axée sur les solutions), et un comité spécial BRIDGE. Leurs tâches sont décrites ci-après.

2.1 Comité pour la politique d'encouragement (comité policy)

Ce comité analyse, coordonne et développe la politique d'encouragement transversale du FNS sur mandat du Comité du Conseil de la recherche. Ses tâches sont les suivantes :

1. Prospective stratégique en matière d'encouragement de la recherche
 - Identifier les thématiques et tendances émergentes pertinentes pour l'encouragement de la recherche, la politique d'encouragement, les mécanismes d'encouragement, l'évaluation de la recherche et le positionnement du FNS dans l'environnement de recherche au sens large
 - Déterminer les besoins d'action et traiter les thématiques identifiées de manière optimale
 - Utiliser les canaux existants et en développer de nouveaux pour dialoguer avec toutes les parties prenantes
2. Valeur de la recherche / Efficacité de l'encouragement dans son ensemble
 - Identifier les nouvelles tendances et fournir une expertise sur les mesures pour garantir la qualité et la visibilité des projets de recherche financés
 - Conseiller sur et poursuivre le développement des mesures pour démontrer, promouvoir et évaluer l'impact et la valeur ajoutée de la recherche pour la science, la société et les parties prenantes
 - Évaluer l'efficacité du portefeuille d'encouragement pour garantir la qualité, la visibilité et l'impact
3. Paysage de la recherche

⁴ [Règlement de fondation](#)

- Proposer le cadre pour les partenariats nationaux et internationaux au Comité du Conseil de la recherche
- Contribuer à façonner la coordination nationale et internationale de la recherche et de la science
- Créer des réseaux et identifier des intérêts communs avec des parties prenantes, des organisations et développer des initiatives au sein du secteur de la recherche et au-delà
- Identifier et traiter les questions les plus urgentes liées à l'environnement de travail académique

4. Portefeuille d'encouragement / Planification du portefeuille

- Proposer au Comité du Conseil de la recherche le cadre pour mettre en phase le portefeuille d'encouragement et les processus d'évaluation du FNS avec ses objectifs stratégiques globaux
- Créer et coordonner le programme pluriannuel et le plan d'action (en coopération avec les autres organes du FNS)
- Revoir en permanence la cohérence du portefeuille d'encouragement

5. Groupes spécialisés

- Si nécessaire, création et supervision de groupes d'expert-es sur des thèmes d'encouragement transversaux (par exemple, éthique et intégrité scientifique ; égalité des chances, diversité et inclusion)
- Garantir un contrôle périodique de ces groupes et de leurs mandats

Pour de plus amples informations sur la mission, la taille, les caractéristiques générales et les qualifications spécifiques du comité pour la politique d'encouragement (comité policy), consultez le tableau 1. Les compétences souhaitées concernent le comité dans son ensemble. Il n'est pas attendu de chaque membre qu'il les remplisse individuellement.

Tableau 1. Spécificités du comité pour la politique d'encouragement (comité policy)

Mission	Ce comité analyse, coordonne et développe la politique d'encouragement transversale du FNS sur mandat du Comité du Conseil de la recherche. Son objectif est d'anticiper les évolutions dans le domaine de la recherche et de l'encouragement de la recherche afin que le FNS ait toujours une longueur d'avance dans l'accomplissement de sa mission. Il garantit la cohérence et la coordination de la politique d'encouragement transversale du FNS. Le comité policy fournit l'expertise nécessaire et peut instituer des groupes sur des thématiques importantes. Il identifie et évalue ainsi les lacunes ainsi que les domaines à améliorer et élabore des concepts, des recommandations et des actions pour la politique d'encouragement.
Taille	Jusqu'à 15 membres
Généralités	– Diversité en termes de
Caractéristiques	– expertise dans les différentes thématiques couvertes par le comité policy – domaines de recherche et disciplines scientifiques, y compris recherche interdisciplinaire – principes de diversité, égalité et inclusion – recherche fondamentale et recherche appliquée / orientée vers l'application / axée sur les solutions

Tableau 1. Spécificités du comité pour la politique d'encouragement (comité policy)

	– Interaction et coordination entre les comités : coordination étroite avec le Comité du Conseil de la recherche ainsi qu'échange régulier d'informations et coordination lors des conférences de coordination du Comité du Conseil de la recherche avec l'ensemble des président-es de comités – Affiliations multiples : afin de garantir une coordination étroite sur les thématiques de la politique d'encouragement, les membres devront cumuler un mandat au sein du comité policy et un autre au sein des comités de programme. Pour permettre une communication efficace, chaque comité de programme comprend au moins un membre siégeant aussi au sein du comité policy. De plus, les comités de programme peuvent contribuer au développement de thématiques de politique d'encouragement en participant activement aux groupes spécialisés.
Qualifications spécifiques du comité	– Excellentes connaissances des paysages FRI en Suisse et à l'international, et des réseaux correspondants – Excellentes connaissances du système politique suisse, du cadre légal de l'encouragement de la recherche et des relations publiques – Expérience pratique du travail de politique d'encouragement sur le terrain et engagement démontré dans les discussions et la littérature actuelles (p. ex. science ouverte, évaluation de l'impact de la recherche et son impact, éthique de la recherche, diversité) – Compétences stratégiques avérées, expérience des processus de changement, qualités de leadership et compétences en négociation – Expérience de collaboration réussie et de co-crédation efficace avec des expert-es et des parties prenantes externes – Un réseau international actif spécifique à la politique d'encouragement – Bonnes connaissances des processus de budgétisation financière et connaissance des conventions de prestations

2.2 Comités de programme

Les comités de programme sont responsables des instruments d'encouragement du FNS. Leurs tâches comprennent :

1. Mise en œuvre des instruments d'encouragement
 - Élaborer des documents de mise au concours et des directives d'encouragement
 - Mettre en place des procédures d'évaluation qui
 - sont adaptées aux objectifs et caractéristiques des instruments d'encouragement ;
 - garantissent des procédures équitables selon les critères d'évaluation du FNS ;
 - reflètent les meilleures pratiques d'évaluation de la recherche ;
 - tiennent compte de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion ;
 - sont cohérentes entre les panels et dans le temps.
 - Constituer des panels d'évaluation qui
 - disposent de l'expertise nécessaire pour évaluer les requêtes soumises ;
 - respectent les critères de diversité du FNS ;
 - connaissent et respectent les critères, procédures et valeurs du FNS.
 - Exercer la présidence des panels d'évaluation en
 - désignant un-e président-e (et co-président-e /) par panel ;
 - formant des panels et des président-es de panel.
 - Gérer le budget et prendre les décisions d'encouragement
 - assumer la responsabilité des budgets attribués ;

- répartir le budget entre panels (ou instruments d'encouragement) conformément aux conditions-cadres définies par le Comité du Conseil de la recherche
 - prendre les décisions d'encouragement.
- Gérer des projets tout au long de leur durée
 - suivre les projets en cours
 - évaluer le succès des projets soutenus
- 2. Surveillance et développement des instruments d'encouragement
 - Contrôler l'efficacité des instruments d'encouragement au regard
 - de la stratégie, de la mission et de la vision du FNS, et des politiques de recherche pertinentes
 - du paysage académique suisse et des particularités structurelles des différentes hautes écoles
 - des besoins et des développements des différentes disciplines
 - de la diversité des domaines de recherche, des cultures spécifiques et des types de recherche
 - de l'ensemble du portefeuille d'encouragement du FNS
 - d'aspects supplémentaires, spécifiques au comité, figurant dans le tableau 2
 - Élaborer des modifications pour les instruments d'encouragement
 - Assurer l'évaluation systématique des instruments d'encouragement ou en lien avec leurs aspects spécifiques
- 3. Contribution à la stratégie globale du FNS en élaborant
 - des déclarations et des prises de position du FNS sur des questions relatives aux instruments d'encouragement attribués au comité
 - des analyses et des considérations stratégiques relatives au développement à long terme du paysage suisse de la recherche

Le tableau 2 décrit les spécificités des cinq comités de programme et présente en détail les compétences attendues au sein des comités en tant qu'entités collectives plutôt que par chaque membre individuel.

Tableau 2. Spécificités des comités de programme

	Comité de programme Projets	Comité de programme Carrières	Comité de programme Coopération internationale	Comité de programme Recherche à long terme et infrastructures	Comité de programme Recherche thématique et recherche axée sur les solutions
Mission	Responsabilité : - soutenir le financement ascendant de projets de recherche majoritairement ouverts sur le plan thématique Objectif : - promouvoir toutes les disciplines et tous les types de recherche, ainsi que la recherche interdisciplinaire	Responsabilité : - encourager la carrière de chercheuses et chercheurs de la relève hautement qualifiés Objectif : - promouvoir le développement professionnel de la relève dans la science, la recherche et la société	Responsabilité : - promouvoir et faciliter de la coopération et les échanges scientifiques internationaux - mettre en œuvre des activités de coopération internationale de la recherche au nom de la Confédération - assurer la coordination avec les pays partenaires Objectif : - renforcer la position internationale et la compétitivité de la recherche suisse	Responsabilité : - assurer un encouragement à long terme, potentiellement sur une large échelle, avec des objectifs de développement, de structure ou de renforcement des capacités et infrastructures de recherche. Objectif : - maintenir et renforcer la position de la Suisse dans les domaines de recherche et en matière d'infrastructures de recherche d'importance stratégique	Responsabilité : - encourager la recherche thématique et la recherche axée sur les solutions Objectif : - fournir une analyse basée sur la recherche et des approches axées sur les solutions à des bénéficiaires potentiels des résultats de la recherche pour promouvoir la mise en œuvre de la recherche dans le domaine scientifique, dans la société, en économie et en politique
Taille	Jusqu'à 30 membres	Jusqu'à 14 membres	Jusqu'à 11 membres	Jusqu'à 15 membres	Jusqu'à 14 membres
Instruments d'encouragement assignés	- Encouragement de projets, y compris projets individuels, collaboratifs et interdisciplinaires - Requêtes Weave / Lead Agency* et requêtes International Co-	- SNSF Swiss Postdoctoral Fellowships - Postdoc.Mobility - Ambizione - SNSF Starting Grants - Nouvel instrument R2 (dès 2028)	- Programmes bilatéraux - Partenariats européens** (développement d'instruments d'encouragement)	- PRN - FLARE - MARVIS - BioLink - Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche	- PNR - SOR4D - Implementation Networks - Agora - Quantum (évaluation) - Bridge (développement de l'instrument)

	Comité de programme Projets	Comité de programme Carrières	Comité de programme Coopération internationale	Comité de programme Recherche à long terme et infrastructures	Comité de programme Recherche thématique et recherche axée sur les solutions
	Investigator Scheme* (évaluation) – Spark	– Prix MHV	– Contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE – SPIRIT – COST – Scientific Exchanges – Scholars at Risk – Mesures complémentaires internationales	– Études de cohorte – FORS – DaSCH	– IICT
Contrôler l'efficacité des instruments d'encouragement au regard	– du paysage académique suisse et des particularités structurelles des différentes hautes écoles ; – la gamme des différents instruments d'encouragement du FNS – des besoins et des développements des différentes disciplines ;	– du paysage académique suisse et des particularités structurelles des différentes hautes écoles ; – la gamme des différents instruments d'encouragement du FNS – des besoins et des développements des différentes disciplines – de la diversité et des défis du développement de la carrière de la relève scientifique – du paysage d'encouragement européen pour la relève scientifique	– des demandes de la Confédération et des développements politiques – de la politique de recherche fédérale/internationale et des mandats correspondants au FNS – des questions et particularités potentiellement associées aux pays étrangers (p. ex. critères éthiques ou sécurité des données) susceptibles d'influencer l'évaluation des requêtes – des intérêts mutuels et de la valeur ajoutée pour le paysage suisse de la	– du paysage académique suisse et des particularités structurelles des différentes hautes écoles ; – des infrastructures existantes et manquantes dans le paysage de la recherche suisse et européen – des besoins et des développements des différentes disciplines, ainsi qu'inter- et transdisciplinaires – de la gestion et de la mise en œuvre efficaces des programmes – du développement de connexions avec le paysage suisse de la recherche	– des partenariats institutionnels au sein du paysage suisse de la recherche, y compris avec des hautes écoles et des offices fédéraux – des besoins et des développements des différentes disciplines, ainsi qu'inter- ou transdisciplinaires au sein des différents instruments d'encouragement du FNS – de la gestion et de la mise en œuvre efficaces des programmes – des échanges entre la science et la société

	Comité de programme Projets	Comité de programme Carrières	Comité de programme Coopération internationale	Comité de programme Recherche à long terme et infrastructures	Comité de programme Recherche thématique et recherche axée sur les solutions
			recherche et les pays partenaires – des différents instruments d'encouragement du FNS et des opportunités de collaborations internationales dans leur cadre		
Tâches supplémentaires spécifiques au comité			– Proposer la participation à des initiatives et mises au concours internationales		– Constituer des comités de direction expérimentés dans la gestion et la coordination de programmes
Qualifications spécifiques à satisfaire collectivement par le comité	– Portée disciplinaire et attention accordée à l'interdisciplinarité et aux différents types de recherche (p. ex. recherche appliquée ou clinique). – Compréhension et connaissance des domaines de recherche émergents – Connaissances approfondies des particularités des différentes hautes écoles suisses	– Portée disciplinaire et attention accordée à l'interdisciplinarité / la transdisciplinarité et aux différents types de recherche – Conscience de la diversité des parcours professionnels et des défis auxquels est confrontée la relève scientifique – Connaissances approfondies des particularités des différentes hautes écoles suisses et des questions politiques liées à celles-ci	– Expertise dans les domaines des affaires étrangères et de la politique de recherche de la Suisse – Expérience de l'élaboration des politiques internationales – Connaissance du paysage européen et mondial de la recherche – Connaissances en matière de coopération scientifique, avec un accent sur les pays concernés par la politique internationale de	– Compétences stratégiques, réflexion prospective et attention aux développements nationaux et internationaux dans le domaine de la recherche et à leur impact sur le paysage scientifique – Connaissances approfondies des infrastructures existantes et des lacunes infrastructurelles dans le paysage suisse de la recherche – Expérience dans le domaine du transfert de	– Expérience en recherche inter/transdisciplinaire / appliquée / orientée vers l'application / axée sur les solutions – Expertise et expérience dans le domaine du transfert de connaissances et de technologie – Expertise dans le domaine de la promotion du dialogue entre science et société – Expérience des partenariats et de la coopération avec les institutions

Comité de programme Projets	Comité de programme Carrières	Comité de programme Coopération internationale	Comité de programme Recherche à long terme et infrastructures	Comité de programme Recherche thématique et recherche axée sur les solutions
	(corps intermédiaire, conditions de travail)	recherche conduite par la Suisse – Expérience transculturelle – Excellentes compétences linguistiques pour la coopération avec les partenaires internationaux, compétences diplomatiques	connaissances et de technologie – Expérience dans les domaines de la vulgarisation et de communication scientifiques – Expérience de la promotion des carrières scientifiques – Expérience des grands consortiums de recherche et des négociations avec les hautes écoles	– Expertise dans le domaine des programmes de recherche collaborative thématique et sur une large échelle, et de leur impact sociétal, environnemental, économique ou politique plus large

* en coopération avec le comité de programme Coopération internationale et le comité pour la politique d'encouragement (comité policy)

** en coopération avec les autres comités de programme

2.3 Échange et coordination entre les comités

L'échange d'informations et la coordination entre le Comité du Conseil de la recherche et l'ensemble des président-es des comités ont lieu périodiquement lors de la Chair & Board Assembly, ainsi que lors des séances en plénum du Conseil de la recherche. En outre, les comités se consultent en cas d'évolution ou de modification des instruments d'encouragement et des directives connexes qui présentent des caractéristiques communes ou comparables, ou qui sont susceptibles de s'influencer mutuellement.

Dans le but d'un échange étroit entre le comité policy et les comités de programme, une double appartenance est attendue. Un membre de chaque comité de programme devrait aussi être membre du comité policy.

De plus, le comité policy peut proposer d'affecter des membres de comités de programme à des groupes spécialisés.

Conformément à l'art. 11 du règlement d'organisation pour le Conseil de la recherche⁵, le Comité du Conseil de la recherche peut déléguer la gestion interne, la surveillance et le contrôle périodique de la collaboration à un comité de programme pour les instruments d'encouragement gérés par un comité spécial en collaboration avec des tiers (p. ex. conception de l'instrument d'encouragement, directives d'encouragement, contrôle de la qualité de l'encouragement).

2.4 Comité spécial BRIDGE

Composé de deux volets, BRIDGE Proof of Concept et BRIDGE Discovery, le programme BRIDGE vient combler une lacune d'encouragement existant entre la recherche fondamentale et l'innovation fondée sur la science. Ce programme est géré conjointement par le FNS et Innosuisse. Chargé de la bonne mise en œuvre des deux volets, le Steering Committee se compose actuellement de 4 membres (2 d'Innosuisse, 2 du FNS). Il nomme un panel d'évaluation pour chaque volet afin d'évaluer les requêtes et a le statut de comité spécial conformément à l'art. 11 du règlement d'organisation pour le Conseil de la recherche⁵.

Les tâches du Steering Committee de BRIDGE sont définies dans un contrat (accord de collaboration) entre le FNS et Innosuisse. Le Steering Committee prend les décisions d'évaluation finales. Le développement du programme BRIDGE est le fruit de la collaboration entre le Steering Committee, les organes du FNS et Innosuisse.

Du côté du FNS, le comité spécial rend compte au Comité du Conseil de la recherche. Toutefois, l'objectif de BRIDGE se croise avec les objectifs du comité de programme Recherche thématique et recherche axée sur les solutions. BRIDGE promeut les interactions entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans le but d'exploiter le potentiel d'innovation des résultats scientifiques. Un partage direct de l'expertise, des travaux et des développements des instruments d'encouragement que supervise le comité de programme Recherche thématique et recherche axée sur les solutions (TSOR) permet d'obtenir une vue d'ensemble de l'encouragement de la recherche axée sur les solutions et de la promotion de l'interface avec l'innovation. Cela renforce également le poids du FNS dans la coordination avec les parties prenantes pour identifier les besoins, et dans les négociations avec Innosuisse pour poursuivre le développement de cet instrument d'encouragement. Pour assurer

⁵ [Règlement d'organisation du Conseil de la recherche](#)



la coordination entre le Steering Committee de BRIDGE et le comité de programme Recherche thématique et recherche axée sur les solutions (TSOR), les deux membres du FNS du Steering Committee de BRIDGE doivent aussi être membres de TSOR. Pour ancrer davantage BRIDGE dans ce comité de programme, il est recommandé au Comité du Conseil de la recherche de déléguer la responsabilité du développement de BRIDGE et la relation au quotidien avec Innosuisse au comité TSOR.

Ce profil a été approuvé par le Conseil de fondation le 28 août 2024.